

### 3. Restitution des réflexions prospectives menées en atelier

- Introduction d'Henri OLLAGNON

Bonjour à tous. Hier, vous vous êtes organisés en familles d'acteurs, en familles d'intérêts au sens le plus noble, et vous avez été amenés à exprimer une expertise en commun avec l'aide d'un facilitateur et d'un scribe. Un rapporteur a eu la lourde charge de faire la synthèse de chaque atelier et va maintenant participer à l'expression de ce qui sort de cette intelligence commune qu'on essaye de susciter. Je demande donc aux différents rapporteurs de bien vouloir me rejoindre.

Vous constatez que nous répondons pleinement aux critères de la parité, et que nous les dépassons !

**Je vais donc vous poser la question qui a été posée à chaque atelier : quels sont les conditions et les moyens de l'implication commune des acteurs publics et privés dans l'entretien, la nature et la valorisation économique des marais.** Je vous propose d'exprimer tout à tour les principales conclusions relatives aux problèmes que pose cette implication commune et quelles sont les voies de solutions qui se dégagent par familles d'acteurs.

#### 3.1 Restitution de l'atelier des élus

*par Nicole LANDRIEAU, Adjointe au Maire d'Olonne-sur-Mer*

Différents problèmes ont été évoqués au cours de cet atelier :

Qualité et utilisation de l'eau : Dans chacun des marais, l'eau est-elle de bonne qualité ? S'il y a une grande diversité de marais, la qualité de l'eau dépend de son bassin versant. C'est un peu moins vrai sur celui des Olonne puisque nous prenons de l'eau dans la mer. Les connaissances existantes sur la qualité de l'eau de l'amont à l'aval sont-elles partagées ? N'y a-t-il pas un problème de cohérence entre l'action locale et l'action globale au niveau des bassins versants ? De micro-bassins peuvent avoir de macro-effets sur les grands bassins et, réciproquement, de micro-phénomènes sur les grands bassins peuvent avoir de macro-effets sur les petits bassins.

Natura 2000 : Il est difficile d'adapter Natura 2000 dans les marais car ce programme est perçu comme un signe de contraintes nouvelles. Un besoin d'information, d'écoute et de concertation se fait sentir. Tous les acteurs des marais seront obligés d'accepter Natura 2000. L'écoute et la concertation s'imposeront et devront se pérenniser, même après l'élaboration et l'acceptation du DOCOB, pour répondre aux réalités très complexes des marais et à leur évolution, dans l'intérêt de tous les acteurs concernés.

Entretien et gestion : Il faut se fonder sur ce qui existe, utiliser et reprendre les usages locaux tels " vieux fond, vieux bords " pour les actualiser et construire des démarches de bassin à partir des entités de gestion historiques, démarches cadrant avec les nouveaux règlements et s'inscrivant dans la pérennité pour les propriétaires et les gestionnaires. Si l'on définit une méthode de gestion, il faut s'y tenir tout en s'assurant de sa capacité d'évolution. Tous les outils - c'est à dire toutes les structures - existent, le problème est plutôt de faire se rencontrer les acteurs publics et les acteurs privés. Il y a des problèmes de contexte et de climat entre ces différents acteurs, notamment entre administrations et gestionnaires (multiplicité des dossiers à remplir, nécessité d'un guichet unique) et entre entités de base et entités de bassins. Il serait nécessaire qu'apparaisse plutôt une " sérénité politique " - c'est une expression qui a été donnée.

En matière d'économie, un très grand nombre d'acteurs intervient dans le marais. Il est difficile pour les élus d'aborder les questions de l'économie du marais permettant d'en vivre. Le rapport Roussel a fait preuve de beaucoup d'écoute, et l'évolution législative actuelle doit mettre en place des outils économiques et réglementaires proches de ce qui existe aujourd'hui dans les zones de montagnes.

En ce qui concerne Natura 2000, nous avons tenté de reformuler nos idées et nous avons décidé qu'il fallait l'accepter, renégocier en permanence, construire la responsabilité de chacun des acteurs en

situation, régler le problème du financement de la gestion et obtenir de la clarté sur les financements. Quelques mots de synthèse : il faut faciliter la coordination avec les nouveaux outils comme le SAGE, transmettre les savoirs, faire preuve de bon sens et respecter les autres, se concerter (en particulier autour du SAGE) et transmettre l'information qui doit être transparente à tous les stades.

### 3.2 Restitution de l'atelier des syndicats de marais

*Par Chantal JACQUES, Présidente du Syndicat des Marais de la Gachère et Vice-Présidente de l'Association des Marais des Olonnes*

Dans notre discussion, trois grands thèmes ont été abordés.

Le premier sujet concernait les relations qu'entretiennent les administrations ou les collectivités avec les associations ou syndicats de marais. Si la collaboration existe, alors le dialogue s'instaure, les rapports sont souvent positifs, constructifs même. En revanche, en absence de collaboration, des conflits peuvent se produire. Aussi, si les échanges sont bons, il est important d'élaborer des contrats personnalisés, avec des règles particulières et adaptées aux besoins et aux interlocuteurs. Ces conventions claires permettent aussi de mieux traiter les problèmes thématiques (comme par exemple la jussie). Les droits et les obligations de chacun doivent être explicitement décrits.

Le deuxième sujet que nous avons abordé concernait les bassins versants. Il est nécessaire de convaincre les communes des bassins versants qui déversent leurs eaux dans les parties aval qui sont souvent des zones de marais de participer financièrement à l'entretien des ouvrages d'évacuation et des cours d'eau en fonction des apports de chacun.

Le troisième sujet concernait Natura 2000. Il a été démontré que la qualité des marais avait de multiples aspects et de nombreuses disparités. Il n'y a pas seulement les oiseaux. Il faut que tous ces aspects soient intégrés dans les documents d'objectifs de Natura 2000, en particulier les poissons dont certaines espèces sont menacées.

Un autre thème a été évoqué - mais M. Gilardeau vous l'a exposé en détail - c'est celui des rôles traditionnels et modernes que doivent assumer les syndicats de marais.

### 3.3 Restitution de l'atelier des services de l'Etat et des collectivités territoriales

*Par Sylviane KOPP, du Conseil Général de Gironde - Service des Espaces Naturels Sensibles*

Trois points ont été mis en évidence par les travaux de ce groupe :

Le premier point concernait **la nécessité d'une définition commune et reconnue des zones humides et des marais**. Nous avons considéré qu'effectivement, ces zones et ces espaces sont déjà naturellement des espaces complexes, fluctuants selon les périodes de l'année, les degrés d'humidité, de salinité, etc, soit un ensemble de critères qui rendent cette définition compliquée.

Même si des groupes nationaux ont déjà travaillé et tenté de qualifier ces espaces, il est utile de continuer à mieux les définir sous la forme d'inventaires ou de mise en place de typologies d'usage, de descriptions et d'indicateurs qui soient communs et cela pour deux raisons essentielles : d'une part, pour bénéficier d'outils et de connaissances partagés, de capitalisation des savoirs-faire sur ces zones intéressantes et riches et pour disposer d'un langage commun et, d'autre part, en vue de la reconnaissance de ces zones, à la fois au niveau national - et notamment dans les textes - et international, ainsi qu'au niveau local, ce qui permettrait une réappropriation de ces espaces par les élus et tous les acteurs concernés.

Le deuxième point qui a été évoqué concernait **la nécessité de traduire la multi-fonctionnalité de ces espaces dans des contrats partagés**, une notion qui a déjà été évoquée par ailleurs. Il a été constaté que la place actuelle des marais et des zones humides - alors que sa vocation et ses fonc-

tions étaient bien identifiées autrefois dans des systèmes différents - est actuellement dans une phase transitoire : il est nécessaire de redéfinir ses fonctionnalités. On sent émerger de nouvelles vocations, de nouveaux intérêts, que ce soit concernant la valorisation, la biodiversité ou un certain nombre d'activités qui peuvent se développer à l'intérieur de ces zones et qui risquent de les fragiliser.

Il est du ressort des services de l'Etat et des collectivités locales de saisir ces opportunités et de proposer et de mettre en place de façon très ouverte des outils et des plans partagés. Nous avons tenté de trouver des dénominations adaptées : certains parlent de chartes (comme celles des parcs), d'autres de contrats partagés, sachant que nous avons évoqué l'intérêt de ne tomber ni dans des schémas trop lourds, ni dans des généralités. Il y a vraiment là une question de méthode et de rôle d'animateur et de médiateur à des échelles pertinentes au sein des services et des institutions, avec des mots-clés qui ont été cités : décloisonnement, concertation, dialogue, encouragement des initiatives des populations locales, tout cela devant faire partie d'un plan d'action à mettre en place.

Le troisième point concernait, dans ce cadre de phase transitoire et d'évolution, la nécessité de considérer que ces zones sont fragiles et nécessitent un soutien, notamment au travers des aides financières. Le fait que les activités humaines étaient directement liées à la qualité des marais et à leur vie a été souvent évoqué, notamment dans le domaine agricole. Il est nécessaire de maintenir les aides, et notamment **les aides agri-environnementales**, et de réfléchir et de développer des formes d'aides adaptées afin de pérenniser toutes ces activités.

Nous avons également évoqué la nécessité éventuelle de développer un certain nombre d'aides spécifiques à la gestion collective, en reprenant l'idée que les anciennes structures comme les ASA de marais et les syndicats, qui avaient une vision de gestion collective, devaient probablement être réactivées, rénovées afin de pouvoir les intégrer pleinement dans la gestion de ces zones.

### 3.4 Restitution de l'atelier des aquaculteurs et des agriculteurs

*Par Patrick LAPOUYADE, de l'Association CURUMA*

Dans cet atelier, nous avons essentiellement fait tourner la problématique et les objectifs autour du maintien des activités humaines de production qui, a priori, permet de conserver la qualité du milieu. Dans cette notion de qualité, nous avons essayé de faire rentrer les fonctions écologiques des zones humides, qui sont déjà bien connues, les fonctions sociales et patrimoniales ainsi que les nouvelles fonctions émergentes dont parlait Sylviane KOPP à l'instant, qui sont en cours de développement.

Nous avons également pointé du doigt la nécessité d'accepter et de faire accepter la notion d'un milieu qui évolue, notamment en fonction des activités, grâce au jeu des acteurs et des négociations qui déterminent le devenir de ces territoires.

En termes de moyens, il faut permettre aux hommes qui vivent d'activités sur le marais, au travers la valorisation ou la revalorisation de leurs produits, d'obtenir la rémunération de leurs exploitations, soit par une organisation interne plus poussée, soit en lien avec les autres acteurs du territoire. Il faut également entrevoir la rémunération des services rendus en termes de gestion de l'espace, de l'entretien des réseaux, et donc de valoriser le travail sur l'espace et sur l'environnement. Ces deux moyens participent à la valorisation du territoire et des métiers et permettent de mieux reconnaître les savoir-faire, de mieux identifier les métiers, tout ceci s'accompagnant d'un état d'esprit un peu plus positif de la part des acteurs.

En termes de propositions d'actions, nous avons tourné autour de la nécessité de définir une stratégie de territoire commune, surtout par secteurs géographiques - des zones où se trouve un véritable potentiel de développement environnemental et économique, et donc un nécessaire maintien des activités, et d'autres zones qui sont peut-être effectivement dévolues à un retour à l'état naturel à définir. Se dégage également la nécessité de mobiliser tous les acteurs sur l'animation des concertations. Il faut impliquer très rapidement et à tous niveaux les structures de l'Etat et des administrations pour arriver à négocier des contrats et faciliter au final l'appropriation des projets par les élus.

Sur ces actions, nous avons dégagé les thèmes suivants :

- faire reconnaître les savoirs-faire (ce qui est revenu très souvent, notamment dans la nécessité de transmettre les exploitations, et qui se rattache à l'entretien et à la préservation des milieux);
- faire accepter ou développer l'idée de la contractualisation des aides sur des périodes qui soient réalistes par rapport à la nécessité de pérennisation des exploitations ;
- assurer la stabilité de ces régimes d'aides.

### 3.5 Restitution de l'atelier des promoteurs de nature

*Par Philippe PETITEVILLE, Président de la Fédération de Pêche des Deux-Sèvres et du Groupement des Fédérations de Pêche de Poitou-Charentes*

Permettez-moi en préambule de signaler la richesse des échanges au sein de cet atelier, richesse que nous allons essayer de vous faire partager.

#### Constat et identification des problèmes

Pour les participants à l'atelier, le constat est unanime sur l'importance des trois domaines suivants : entretien, nature et valorisation, domaines que nous devons aborder et gérer ensemble. La seule manière de garantir le maintien d'un état de gestion favorable et d'une qualité de ressources naturelles (eau, productivité primaire, biodiversité, paysages). Les problèmes sont bien connus, les solutions existent, mais les problèmes demeurent :

- altération des milieux naturels aquatiques, de la productivité et des ressources,
- espèces envahissantes,
- cohabitation entre activités et usages de l'eau,
- absence de lien entre les activités et leurs conséquences environnementales,
- fonctionnalités, biodiversité et ressources naturelles,
- méthodes d'entretien, gestion des niveaux, fermetures et déprises,
- absence de lieux de rencontre et de dialogue (chacun vit dans son monde séparé, avec ses intérêts et sa politique sectorielle, sans disposer d'outils de mise en œuvre toujours adaptés au bon niveau de décision et d'action),
- multiplicité des politiques et outils, avec la dérive vers une administration croissante des pratiques qui s'est substituée aux savoirs-faire des acteurs sans qu'ils aient été associés à leur élaboration. Il n'existe plus de lien, ni de lieu, ni de méthodes, ni d'outils.

#### Analyse des actions

Les politiques publiques, par leur multiplicité et leurs conditions de mise en œuvre sont contre-productives en matière d'innovation et de gestion. Les outils des phases d'inventaires de ces politiques, utiles dans la définition des enjeux et objectifs, ne sont pas nécessairement applicables ou adaptés à la phase de gestion. Les outils et méthodes sont à inventer pour cette gestion nécessairement collective. Il est nécessaire de valoriser les potentialités des milieux en termes de ressources naturelles et de ne pas figer les fonctionnalités. Si les techniques sont connues, le savoir-faire sur le terrain est en train de se perdre. Les lieux d'apprentissage collectif n'existent pas, ni les outils et les méthodes pour les faire fonctionner.

#### Scénario à 5 ou 10 ans

Maintien de la tendance actuelle, compte-tenu du contexte institutionnel, politique ou même climatique. Il existe un manque de lisibilité des facteurs déterminant l'avenir des marais : décentralisation en panne, réorientation des politiques européennes vers l'est, renégociation de la PAC, capacité de mobilisation des acteurs, moyens financiers plus rares et non pérennes, aléas climatiques, lisibilité des compétences et des capacités à agir.

### Proposition d'actions stratégiques

- construire une cohérence des politiques publiques, (conditions et outils de mise en œuvre) ;
- inventer des modèles alternatifs de gestion et de valorisation avec niveaux de performances environnementales ;
- revaloriser les activités en travaillant les identités professionnelles et les images de territoires ;
- retrouver un lieu unique de convergence, de dialogue, d'élaboration d'actions et d'évaluation de ce qui se fait et où ça se passe ;
- définir les potentialités des milieux en matière de ressources naturelles et proposer de nouveaux scénarios de gestion et des choix d'actions ;
- proposer des capacités de gestion opérationnelle malgré un contexte d'incertitude sur l'évolution des systèmes biologiques ;
- prendre en compte le capital social au même titre que le capital biologique, technique et économique au moment où l'on est en train de le perdre : qui est-il, comment évolue-t-il, de quoi a-t-on besoin ?
- remobiliser, adapter, conforter le rôle et les missions des syndicats de marais, dépositaires de savoirs-faire de gestion, positionner au bon niveau d'intervention ;
- améliorer la représentation des intérêts de la nature, des ressources naturelles et de l'environnement dans les instances décisionnelles en s'appuyant sur des leaders de l'environnement.

## 3.6 Synthèse et débats

### • Intervention d'Henri OLLAGNON

Je vous remercie. Ce qui vient d'être rapporté, c'est vous, c'est votre activité, c'est vous qui avez participé aux ateliers et vos rapporteurs ont essayé d'intégrer votre pensée, votre intelligence commune. Vos applaudissements laissent à penser que vous qualifiez le travail des rapporteurs comme positif.

Je vais demander aux rapporteurs de faire une intégration. Mon rôle est très délicat : je ne dois pas me substituer à vous mais simplement faciliter l'exercice commun. Je vais donc maintenant vous demander, chacun et chacune, de nous proposer deux ou trois mots-clés de ce qui vient de se passer, mots-clés sur les problèmes et mots-clés sur les solutions, non plus sur votre atelier mais sur l'ensemble des ateliers.

Nous allons commencer par les élus !

### **Atelier "Elus"** - Nicole LANDRIEU

Nous avons tous parlé de la qualité de l'eau dans le marais et de son utilisation, et il est certain que c'est l'activité des acteurs du marais qui est responsable de cette qualité, de l'amont à l'aval. Il y a beaucoup d'outils, beaucoup de structures qui permettent les rencontres et les discussions, même si elles ne sont pas toujours harmonieuses. Dans mon atelier, nous avons parlé de sérénité. Si on légifère maintenant par ordonnance, je crois que les discussions ne se feront pas dans la sérénité et qu'il y aura certainement des blocages.

### **Atelier "Syndicats de Marais"** - Chantal JACQUES

Ma collègue vient de parler de la qualité de l'eau dans les marais. En fait, je crois plutôt que les marais subissent la qualité de l'eau puisqu'ils reçoivent celle des bassins versants. Actuellement, on ne demande pas toujours aux communes de contrôler l'eau qu'elles envoient dans ces bassins versants - cela se passe peut-être bien dans certaines régions mais, dans notre atelier, j'ai cru comprendre que beaucoup d'entre nous subissent les eaux qui viennent de ces communes, qui refusent de participer à l'entretien des ouvrages nécessaires à l'évacuation ou à la retenue d'eau : en effet, certains veulent retenir de l'eau douce, d'autres souhaitent conserver de l'eau salée.

Nous avons également parlé de l'importance de dialoguer ensemble, d'essayer de se comprendre et de construire quelque chose pour le bien de l'ensemble du marais, et c'est ce qui fait parfois défaut dans certains endroits. Lorsque le dialogue passe bien, il est nécessaire de conclure des contrats car les interlocuteurs peuvent changer, et cette entente risque de disparaître. C'est plus une affaire " d'atomes crochus " entre les membres d'une administration. On a déjà remarqué dans le passé assez récent de notre syndicat qu'il suffit qu'un élu, un président ou un membre d'une administration change, et tout ce qui fonctionnait bien se casse. La situation inverse est également vraie : il suffit de changer un ou deux acteurs et le dialogue renaît. C'est alors qu'il faut lier les gens par des contrats pour conserver cette entente, qui est la base de toute construction.

#### **Atelier "Services de l'Etat et Collectivités Territoriales" - Sylviane KOPP**

L'impression générale qui ressort de notre atelier - et je reprendrai ici l'image du chameau - c'est qu'après la " première bosse " correspondant à une phase de tensions et de conflits, nous sommes actuellement plutôt dans le " creux de la bosse ", à savoir une phase de travail et de dialogue. C'est à nous d'éviter que l'on se retrouve face à la " deuxième bosse " et à toutes les difficultés de mise en place d'aides et de montages auxquelles, en tant que collectivités et services, nous faisons face au quotidien.

#### **Atelier "Aquaculteurs et Agriculteurs" - Patrick LAPOUYADE**

Au sein de notre atelier, j'ai noté que beaucoup de sujets tournaient également autour des ces mots-clés : renégociation, coordination, transmission, animation, médiation. Il est peut-être nécessaire de développer cet échelon de la discussion car chacun assume une part de ce travail, que ce soit au niveau des collectivités ou des acteurs locaux, et on se superpose un peu tous sur la même tâche. Il faut peut-être fouiller un peu à ce niveau. On a parlé de requalification des milieux, de définition des stratégies sur un territoire. Comme on assume tous à peu près le même rôle, on risque de se confronter plus souvent que de raison !

#### **Atelier "Promoteurs de nature" - Philippe PETITEVILLE**

On a beaucoup parlé de qualité de l'eau, et j'y souscris, bien entendu ! Mais je rappelle quand même que quand il n'y a pas d'eau, qu'elle soit bonne ou mauvaise n'a aucune importance. La qualité est essentielle, mais la quantité aussi. Pour ma part, c'est peut-être ma vocation de pêcheur qui me fait parler ainsi - je n'ai pas encore réussi à trouver de poisson susceptible de vivre sans eau ! Même en OGM, on n'arrive pas à en faire ! Il est vrai qu'il faut de l'eau de qualité, mais il faut aussi qu'il y en ait suffisamment, et plus il y en a, meilleure est sa qualité.

D'autre part, ce qui m'a frappé et a été évoqué à plusieurs reprises, ce sont les conflits d'intérêts sur ces zones particulièrement sensibles. C'est vrai en marais salé, c'est peut-être encore plus vrai en marais doux, et jusqu'à maintenant, nous n'avons pas réussi à trouver, à établir ou à créer une structure dans laquelle le dialogue puisse être suffisamment constructif pour que chacun arrive à concilier ses intérêts personnels et les intérêts de la collectivité - et je citerai la loi sur l'eau qui dit que l'eau est un bien commun : c'est vraiment un problème qui nous gêne énormément actuellement, et je pense qu'il y a beaucoup à y travailler.

Enfin, je parlerai d'un problème qui a été évoqué aussi à plusieurs reprises, c'est la perte de savoir-faire. C'est vrai au niveau des marais, mais également dans bien d'autres métiers et situations, et c'est essentiel pour retrouver une action efficace sur ces zones hyper-sensibles.

Pour conclure, je souhaitais simplement faire remarquer à M. le Directeur qu'en cyclisme, la deuxième bosse est beaucoup plus difficile à passer que la première !

• Henri OLLAGNON

Je vous remercie, et propose à la salle de poser les questions qui lui paraissent nécessaires.

### Echanges avec la salle

- Intervention de Jacques PIAUD

*Ce que j'ai reconnu, c'est le rôle indispensable des associations et le rôle de l'homme dans le marais. Supprimez ces deux, et il n'y a plus de marais !*

- Intervention d'Edouard BOUTET

*Je suis agriculteur dans le marais de Machecoul. Vous l'avez tous dit : un lieu de discussion - qui pourrait être le Forum des Marais puisqu'il a l'air de prendre les choses en mains, ce qui peut être intéressant - avec un ensemble d'acteurs et de familles d'acteurs qui ont l'air de bien s'exprimer pour le moment. Quand nous retournerons tous chez nous, ce sera peut-être un peu différent.*

*Concernant le document d'objectif Natura 2000, on a eu un peu l'impression qu'on était sur un secteur qui reprenait une fonctionnalité importante suite à une concertation qui a été relativement bien faite. Ce document a été élaboré puis remanié plusieurs fois, et les discussions à ce sujet ont été nombreuses. On avait l'impression que ceci avait été un endroit de discussion relativement harmonieux où tout le monde a pu s'exprimer. On s'aperçoit qu'après, quand on veut mettre les protocoles d'action en place, les fonds ne sont pas forcément présents. Ceux qui maîtrisent ces fonds ne sont pas toujours prêts à la mettre à disposition car ils n'ont peut-être pas tout intégré, ou le document d'objectif ne les satisfait pas forcément aussi bien qu'on pourrait l'imaginer.*

*On a vu les syndicats de marais prendre un rôle important - ce qui a toujours été le cas. Il se sont essentiellement intéressés à la gestion de l'eau et ont rencontré ensuite beaucoup de difficultés pour entretenir ces réseaux, suite à l'obligation de gérer l'eau du bassin versant, car il faut souligner que la seule gestion de l'eau de pluie sur un marais n'est pas excessivement lourde et on y arrive relativement facilement. La difficulté réside dans le fait de gérer des ouvrages qui sont fonction d'un bassin versant qui, lui, s'est souvent considérablement modifié, par la création de routes ou de zones urbanisées - surfaces imperméables qui font que l'eau arrive beaucoup plus vite - où on n'a pas forcément pensé à créer des zones de rétention. L'eau arrive alors très vite dans le marais et sa qualité n'est pas forcément surveillée. Est-ce l'activité exclusive du marais ou l'activité en amont qui fait la qualité de l'eau ? Nous avons tous une responsabilité à ce sujet, et je crois qu'il faut en prendre conscience.*

*Cette structure, on a sans doute besoin de la trouver. Les syndicats de marais peuvent par exemple intégrer le Conservatoire du Littoral dans leur bureau afin que celui-ci puisse également s'exprimer. Je crois qu'il faut instaurer des rapports de force car tout le monde n'a pas la même vision de ce territoire : par exemple, certains veulent des niveaux d'eau très élevés qui sont incompatibles avec l'agriculture, d'autres veulent des niveaux d'eau trop bas qui sont incompatibles avec le maintien du poisson dans les fossés, avec la qualité de l'eau, etc.*

*Dans notre groupe d'acteurs, nous avons parlé d'une stratégie qui, au lieu de mettre l'une au-dessus de l'autre la stratégie environnementale et la stratégie d'exploitation ou d'utilisation de cet espace, les mette face à face et qu'on soit d'accord sur ces mêmes stratégies. Si on n'arrive pas à cet accord et que l'un souhaite un niveau plus élevé que l'autre, il y a aura blocage. On le voit bien aujourd'hui, ces aides agri-environnementales sont difficiles à obtenir car on s'aperçoit qu'elles ne satisfont pas tout le monde. Certains disent que ce n'est pas normal qu'elles soient attribuées uniquement à l'agriculture alors qu'il y a d'autres utilisateurs de l'espace. La question est là : sommes-nous d'accord sur ce que nous voulons sur ces espaces ? Il est vrai que pour le moment, les acteurs sur le terrain le disent, mais je ne crois pas que nous soyons tous d'accord à ce sujet !*

- Question de Jean-Paul BERTRAND, Directeur de l'ADASEA des Deux-Sèvres

*J'ai une question pour M. THIBAUT suite à son exposé sur Natura 2000. Natura 2000 est un outil intéressant, mais on peut se poser quelques questions sur l'ordre des priorités. C'est un outil écologique mais, par rapport à la problématique " marais ", il y a d'autres zones Natura 2000, il y a des renouvellements d'OLAE hors marais, il y a d'autres zones où les problèmes écologiques peuvent être importants comme dans le cas du bocage bressuirais dans notre département. On voit qu'il n'y aura pas de crédits pour tout le monde. Comment les priorités vont-elles être définies ? Dans les zones super-sensibles comme les marais, l'agriculture pourrait-elle prétendre à d'autres fonds ? Pourrait-on imaginer d'autres solutions comme ce qui s'est passé au niveau du renouvellement des OLAE ?*

- Réponse de Jean-Pierre THIBAUT

*La première question met l'accent sur le fait qu'en dehors des marais existent d'autres zones de biodiversité avec d'autres enjeux environnementaux même si, dans les marais, beaucoup d'enjeux environnementaux sont polarisés. On parle de la qualité de l'eau comme de la biodiversité et du paysage. Mais le bocage contribue aussi à la qualité de l'eau, à l'attrait du paysage et à la biodiversité.*

*Maintenant, il faut faire des choix, et on a vu tout à l'heure que le point sur lequel le CTE avait échoué, c'était que ces choix n'avaient pas été faits et qu'on " faisait du CTE " partout, avec des enveloppes financières qui ne sont pas extensibles, qu'elles soient européennes ou françaises. Par conséquent, on peut imaginer que le contrat d'agriculture durable actuel découle des leçons tirées de cette impossibilité d'universalité - même si celle-ci est souhaitable - de la fonction environnementale de l'agriculture.*

*Pour nous, sur le Poitou-Charentes, ainsi que pour le Ministère de l'Agriculture, la priorité absolue, c'est Natura 2000. Les zones Natura 2000 sont considérées comme prioritaires. C'est dommage pour un certain nombre d'autres secteurs pour lesquels les fonctions environnementales ne sont pas négligeables, et je pense notamment au bocage et à ses haies, mais il y a des choix à faire, et ces choix ont été faits au plus haut niveau quand on a dit que les enjeux environnementaux étaient prioritaires pour la passation des CAD, puisqu'on peut avoir des CAD sans volet économique. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse pas faire de l'environnement sans aides publiques, mais il est vrai que c'est plus facile quand il y en a !*

*La deuxième question concerne les éventuelles autres méthodes d'intervention. Il existe par exemple, en matière agricole, la prime à l'herbe agri-environnementale, mais mon voisin pourrait en parler plus savamment que moi. Il existe également la prime Marais poitevin, marais desséché et marais mouillé, qui s'ajoute au CAD. Certains au Forum ont parlé de prime marais, comme il y a une prime montagne. Ce n'est pas encore décidé et l'idée effraie, mais ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas la demander ! Ceci dit, c'est en partie le Ministère de l'Environnement qui paie la prime Marais poitevin, donc il ne faut pas que j'en parle trop sinon ça va nous coûter très cher aussi !*

*Ceci étant dit, il est vrai que le concept d'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN) - qui est un très vilain mot car je trouve que le marais n'est pas un handicap naturel mais une chance sociale très importante - est tangible et intéressant. De l'ICHN revalorisé sur les marais n'est pas forcément absurde, et cela existe sur le Marais poitevin (et devrait être mis en place à la fin de l'année et courant 2004). C'est vrai que sur le Marais poitevin, on a des tendances lourdes qui vont à l'inverse de l'environnement et qui pourraient coûter très cher à notre pays, sous le coup de la condamnation européenne.*

*Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, mais je voulais également parler d'un sujet qui me semble intéressant au vu des débats qui ont eu lieu ici, à savoir que dans les marais, il existe deux périmètres : le périmètre du marais proprement dit, qui est celui de la conjonc-*

*tion des enjeux environnementaux, sociaux et économiques (on produit, des gens y vivent et il y a une foule d'intérêts environnementaux conjugués), et le bassin versant, où il y a quantité et qualité d'eau.*

*Autant sur le marais, les acteurs se connaissent, sont présents et le secteur est à peu près identifiable, autant sur le bassin versant, qui est scientifiquement identifiable, il y a peut-être moins d'habitudes de travail, surtout entre l'amont et l'aval (ce qui est vrai sur n'importe quel cours d'eau), d'abord parce que le périmètre est plus vaste, ensuite parce que les gens se connaissent moins. La solidarité scientifiquement prouvée entre les deux n'est pas forcément acquise socialement.*

- Réponse de Christian POINT

*Pour compléter - je sais que j'ai été très bref ce matin - je voudrais rappeler que face à ce problème de bassin versant, il existe des solutions que j'ai essayé de vous expliquer durant mon exposé.*

- Question de Nicole LANDRIEU

*Dans le cadre de Natura 2000, d'où viendront les aides ? Uniquement de l'Europe ?*

- Réponse de Jean-Pierre THIBAUT

*Non, il y a deux types d'aides : d'une part, les aides agri-environnementales, qualifiées communément de " deuxième pilier " et cofinancées par l'Europe et l'Etat à parts à peu près égales et, d'autre part, les aides aux non-agriculteurs, dont on peut penser qu'elle vont également être financées à parité entre le FEOGA et les crédits du Ministère de l'Environnement. Elles viennent de deux ministères mais ont le même payeur. Le problème, c'est que ce payeur a des habitudes de travail tournées vers le monde agricole, et qu'il est difficile de faire comprendre à un non-agriculteur qu'il y a des amodiations à faire. Il a son agrément de paiement de fonds européens et doit faire attention à la façon dont ils gère ces fonds et éviter toute une série de détournements sur lesquels les européens sont extrêmement sourcilleux - ce qui est normal.*

*Par conséquent, nous ne sommes pas au bout de nos peines sur ce sujet. Il est vrai qu'il existe une universalité de l'aide publique et que tout titulaire de droits réels et personnels peut bénéficier d'une aide dès lors que les pratiques qu'il met en œuvre sont bien inscrites dans le document d'objectif, qui a pour seule portée juridique d'encadrer les contrats passés avec les agriculteurs ou les non-agriculteurs. On souhaiterait que ces aides soient un peu plus européennes encore, mais ceci reste un combat à mener par l'Etat français dans son ensemble et par d'autres états européens car je ne suis pas sûr que l'Europe se soit encore bien penchée sur la gestion des sites Natura 2000. Elle ne sait pas très bien ce qu'elle va faire du nombre d'hectares qu'on lui transmet !*

- Intervention de Jacqueline RABIC - Secrétaire Générale du Syndicat des Pêcheurs Professionnels de la Gironde et Présidente de la Commission Littoral à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

*Je suis ici en tant qu'amie du Forum des Marais et souhaite faire part de ma surprise car nous n'avons reçu aucune invitation adressée à la Commission Littoral dont vous faites partie - j'entends toujours parler du Poitou-Charentes. Or, je suppose que l'Agence Adour-Garonne a également pour mission de s'occuper des marais littoraux de Charente-Maritime. En tant que Présidente de cette commission, j'avoue que je suis quand même assez surprise de ne pas entendre parler plus souvent d'Adour-Garonne...*

*Par ailleurs, la Commission du Milieu Naturel Aquatique, qui a reçu le Forum des Marais Atlantiques, n'a pas non plus reçu d'invitation et m'en a fait le reproche avant-hier. Je tiens donc*

à rappeler que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne est concernée par les travaux poursuivis ici, auxquels je m'intéresse fortement. A ce titre, nous avons formé un comité de pilotage pour la mise en place de la directive-cadre européenne et j'ai l'utopie de vouloir rassembler toutes les forces économiques littorales dont il me semble que les marais font également partie. J'ai l'impression que les débats que vous avez eus se sont faits en vase clos alors que vous êtes tout de même tributaires du haut-bassin.

Je connais assez mal le haut-bassin charentais, mais je connais plutôt bien celui d'Adour-Garonne, où nous sommes assez souvent otages des industriels et des monopoles divers qui considèrent que le milieu naturel est une valeur non-marchande. C'est pourquoi je souhaite que nous ayons dans la directive-cadre un soutien important sur le fait d'avoir une valeur économique du bon état des écosystèmes.

J'insiste toujours à contre-courant, mal comprise d'un côté, bien comprise de l'autre, afin d'obtenir une reconnaissance de la valeur patrimoniale des écosystèmes qui peuvent être détruits par les pollutions pour pouvoir nous défendre et faire reconnaître que si nos activités sont en diminution et en difficulté et que nous avons besoin des aides, c'est parce que les autres nous empêchent peut-être de travailler ou que nos valeurs ne sont pas mises en avant.

C'est pourquoi j'insiste également pour que nous ayons un leader écologique qui puisse dire que le milieu naturel est nécessaire à la vie et que nous sommes aussi des acteurs de protection de la vie. Je rappelle que dans cette loi directive-cadre européenne, nous avons une surface de rayonnement beaucoup plus importante puisque le littoral est concerné obligatoirement jusqu'à 1 mille (environ 1600 mètres) et jusqu'à 10 milles en ce qui concerne les pollutions.

Il me semble donc que tout le monde doit être associé, et j'ai plusieurs fois proposé une étude sur les mentalités diverses des " hommes de l'eau " qui ont une vision de l'eau tout à fait différente de celle des continentaux. N'oubliez pas que nous sommes dirigés par les continentaux et qu'à Toulouse, il m'a fallu 10 ans pour faire admettre qu'il existait un estuaire en Gironde ! Si nous sommes actifs et vigoureux et si nous prenons les places tous ensemble et pas les uns contre les autres, nous pourrions peut-être faire reconnaître la qualité de l'eau et la nécessité de la quantité d'eau dans les bas-bassins.

• Réponse d'Henri OLLAGNON

Ce que vous voulez dire, c'est que la négociation et la rencontre au niveau local doivent se doubler d'une négociation et d'une rencontre au niveau des grands bassins avec les outils intellectuels adéquats ?

• Jacqueline RABIC

Il faut maintenant revenir à une connaissance du savoir-faire pour une gestion locale, individuelle et responsable, moyennant une force et une vitalité nécessaires pour montrer que c'est maintenant, à l'échelle de l'Europe, qu'il faut discuter. Il y a là un saut important à faire, et il me semble que les outils modernes devraient pouvoir permettre ce saut et cette vision prospective.

• Intervention de Jean-Claude DEMAURE, Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Avant tout, je regrette que les représentants des agences ne soient pas plus présents aujourd'hui. Je sais qu'ils sont très préoccupés par leur travail sur la directive-cadre et la gestion des commissions géographiques. Je referme la parenthèse, et souhaiterais évoquer deux ou trois points qui ont été évoqués dans les rapports des groupes de travail d'hier ainsi que dans les débats généraux.

*Premier point : En ce qui concerne les marais atlantiques, nous sommes dans des milieux qui sont complètement artificiels, ce que chacun sait ici mais qui est ignoré par la majeure partie du grand public. Je pense qu'il reste à faire énormément de pédagogie, simplement sur l'histoire et la géographie des sites auprès du grand public, ce qui n'est fait par personne aujourd'hui.*

*Deuxième point : Je suis également persuadé, probablement comme vous tous ici, que c'est l'économie qui fait l'écologie dans ces milieux totalement artificiels. Disons-le, affirmons-le, démontrons-le, c'est facile, mais on ne peut pas opposer milieux naturels et développement. Il faut les marier, l'un sans l'autre ça n'existe pas.*

*Troisième point : On a beaucoup parlé ici ou là de la nécessité de guichet unique, de lieu unique, de lieu de débat, de dialogue et de transparence. C'est vrai qu'il en existe déjà, et le Forum en est sans doute un, mais c'est un macro-dispositif et il faut peut-être essayer de trouver des lieux plus petits. En termes d'outils, je suis assez persuadé que les SAGE qui sont, c'est vrai, de grosses machines mais qu'on peut essayer de gérer plus simplement, peuvent être à l'occasion, sur ces milieux où l'on a des solidarités amont-aval et où l'ensemble des partenaires peuvent s'exprimer, des lieux de débat et de dialogue pour construire un contrat ensemble.*

- Réponse de Henri OLLAGNON

*Merci. Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'aujourd'hui, ces questions de compréhension du fonctionnement des marais est à mon avis le lieu d'un chantier tout à fait nouveau de recherche sur les méthodes de communication et sur la gestion du vivant.*

- Intervention de Jean-Pierre TRILLET, Directeur de l'IFREE

*La liaison va être facile avec les deux interventions précédentes puisqu'il est vrai que les rapporteurs et les échanges ont été tout à fait intéressants sur le contenu et ont fait comprendre tout un tas de choses. Effectivement, cette notion de formation et de sensibilisation sur les milieux complexes n'est pas apparue dans les compte-rendus. Je suis resté un peu "sur ma faim" et voulais en faire part et défendre ma toute récente chapelle.*

*Il me semble que suite à ce qui a été soulevé sur le rôle des bassins versants, il faut trouver les moyens de sensibilisation et de formation auprès de gens qui sont probablement un peu moins compétents que les gens qui sont ici aujourd'hui, mais qui vivent tous les jours le marais et qui sont sur place. Il y a probablement aussi des choses à expliquer aux gens qui sont sur place. Pour des gens qui sont un peu plus loin mais qui ont une action vers le marais, je pense qu'il serait bon de réfléchir à des actions de sensibilisation et de formation.*

- Conclusion de Henri OLLAGNON

*Je souhaiterais simplement faire remarquer que les différents ateliers ont éclairé des points tout à fait convergents, tel un bouquet composé de multiples fleurs. Ce qui me paraît tout à fait intéressant, tant sur le plan de la rencontre des hommes, de la gestion des écosystèmes, de la conversation entre le local et le global, entre le droit public, le droit privé et les façons de combiner l'un et l'autre, que sur celui la mise en place d'instances nouvelles, c'est que les marais atlantiques sont des lieux de modernité qui dépassent très largement leur espace géographique. C'est certainement en étant complètement ancrés dans le local et ouverts au niveau national et international qu'apparaît pour les marais un rôle nouveau dont ils peuvent tirer bénéfice, un rôle d'éclairage, d'innovation et de réappropriation du vivant et du patrimoine dans ces territoires.*

## 4. Conclusion de Jean-Claude BEAULIEU

Je souhaite tout d'abord vous dire tout le plaisir que j'ai eu à assister à cette réunion avec vous, et voudrais tout simplement vous remercier de votre participation, des questions que vous avez posées et des témoignages que vous avez apportés. C'est ainsi qu'on peut avancer et que le Forum peut parfaitement se positionner dans cette mission qu'est la nôtre d'information et de sensibilisation des publics. C'est un objectif tout à fait essentiel. Nous devons nous inscrire dans ces territoires particuliers dans un esprit de dialogue et de respect mutuel des personnalités différentes qui sont amenées à intervenir. Il faut savoir dépasser les individualismes et les clivages politiques et acquérir une sorte de sérénité pour pouvoir bâtir et avancer ensemble, afin que les marais deviennent un espace de cohésion sociale, un lieu de modernité où l'on peut construire ensemble en sachant dépasser les égoïsmes. Cet éveil des solidarités est quelque chose d'essentiel dans notre monde moderne marqué trop souvent par les intégrismes et la montée de l'égoïsme. Il faut savoir se rassembler pour travailler ensemble pour le bien commun. C'est donc un rôle fédérateur que nous devons jouer, et je crois que nous nous inscrivons parfaitement dans cette démarche au travers de réunions comme celle que nous venons de vivre ensemble.

Il faut également, on l'a bien senti au travers des différents intervenants, savoir définir des politiques et une réglementation administrative plus souples, qui puissent s'adapter aux contingences et aux réalités du terrain, qui sachent prendre en compte l'existant et respecter les acquis que nous ont transmis les siècles précédents puisqu'on a bien compris que ce sont des territoires anciens façonnés par la main de l'homme, et que c'est dans cet esprit de respect que l'on pourra travailler ensemble.

Enfin, nous avons bien compris que ces territoires particuliers sont des lieux de modernité, de solidarité, novateurs dans le cadre de leur gestion, sur le plan local mais également sur le plan national et européen. Le caractère novateur de ces territoires si spécifiques doit être mis en évidence.

En conclusion, je voudrais retenir quelques idées fortes. Tout d'abord, reconnaître les missions traditionnelles et plus modernes des syndicats de marais. Cela a été souligné plusieurs fois, et je suis tout à fait convaincu que cet élément est important, et qu'il faut donc veiller tout particulièrement à cet aspect dans le débat sur la loi " affaires rurales ". Le deuxième point sur lequel nous pouvons nous inscrire, c'est qu'il faut toujours mettre en avant les activités qui se développent sur les marais et qui sont étroitement liées, avec toutes leurs qualités et leurs problématiques économiques, sociales et biologiques. Leurs acteurs doivent pouvoir s'inscrire dans les différentes procédures (Natura 2000, SAGE) et bénéficier des aides spécialisées que j'évoquais tout à l'heure.

Nous avons également intérêt à faire reconnaître les modes d'organisation humaine originaux et efficaces qui se développent sur ces territoires et, en effet, compte tenu de la complexité de l'entretien et de la gestion hydraulique de ces marais, vous avez su développer ces mécanismes de solidarité qui caractérisent ces territoires et qui sont un message d'espoir pour l'humanité. Nous sommes au cœur du problème et dépassons les contingences plus " terre-à-terre ". Il me semble nécessaire de faire valoir autour de nous, jusque dans les instances européennes, ce message fort afin que la spécificité et la richesse de ces territoires puissent être reconnues au niveau le plus élevé.

Enfin, un point particulier que nous pourrions souligner dans les conclusions de ce congrès, c'est bien entendu le problème des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides, en prenant une résolution que je résumerai très simplement : "seule une modification de la réglementation nationale semble à même d'améliorer le contrôle et la gestion de ces plantes. L'établissement de listes d'espèces dont le commerce serait à proscrire [puisque que vous savez qu'on peut toujours acheter de la jussie chez le fleuriste du coin] semble la solution la plus efficace et la plus rapide à mettre en œuvre. Il est à noter que certains pays fortement confrontés à ce problème appliquent déjà cette solution : il s'agit de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande."

Je vous remercie encore et souhaite vous réaffirmer toute notre détermination, confortée par votre présence et la richesse de vos débats. Nous continuerons à être à vos côtés pour que ces territoires si riches et si particuliers puissent continuer à vivre. Je vous donne rendez-vous à l'année prochaine, en sachant bien entendu que la porte du Forum des Marais vous est grandement ouverte!





**Edition :**

Forum des Marais Atlantiques  
Quai aux Vivres - BP 40214  
17304 Rochefort Cedex

Tél. 05 46 87 08 00

Fax : 05 46 87 69 90

Internet : [www.forum-marais-atl.com](http://www.forum-marais-atl.com)

E-mail : [fma@forum-marais-atl.com](mailto:fma@forum-marais-atl.com)

**Coordination :**

Laure Callens

**Conception et réalisation :**

Valérie Baverel

Mars 2004

Avec le concours financier de :



MINISTÈRE  
DE L'ÉCOTOLOGIE  
ET DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

